

## La présence internationale lors des élections vénézuéliennes: souveraineté et coopération comme principes

### Le pouvoir électoral et l'accompagnement électoral

Le Pouvoir électoral est un des cinq pouvoirs publics qui forment la structure de l'État vénézuélien. Le Conseil national électoral (CNE) est l'organe institutionnel du pouvoir électoral et l'organe directeur des processus électoraux au Venezuela.

### Le CNE et l'accompagnement électoral au Venezuela

Le CNE a ouvert une fenêtre au monde de la façon la plus transparente possible, pour projeter et faire connaître l'intégrité et la fiabilité du système de vote automatisé vénézuélien. Depuis 2006, le Conseil national électoral a mis en œuvre un Plan d'accompagnement international qui comprend deux aspects: les Missions électorales et le Programme d'accompagnement.

Les missions électorales: Selon les spécificités de chaque élection, le CNE évalue la portée et les caractéristiques que doit avoir le Plan d'accompagnement international et décide d'inviter ou non des Missions électorales. Le CNE permet la participation de Missions électorales des organismes internationaux d'intégration auxquels il appartient ou des organismes multilatéraux avec lesquels il promeut ou a développé des activités de coopération électorale.

Le Programme d'accompagnement international pour chaque élection comprend l'invitation et l'accréditation des autorités électorales ou politiques, d'institutions, d'organismes et de personnalités d'autres pays pour qu'ils puissent observer la solidité et la transparence des processus électoraux qui ont lieu en République bolivarienne du Venezuela. Il comprend la participation aux étapes techniques et aux activités prévues pour le jour des élections, durant leur déroulement et immédiatement après.

### Quelle est la base juridique qui donne lieu à l'accompagnement électoral au Venezuela ?

Deux principes fondamentaux définissent la participation électorale internationale aux élections vénézuéliennes: 1) le respect de la souveraineté de la République bolivarienne du Venezuela, de sa démocratie et de ses processus électoraux et 2) la coopération électorale internationale.

Les lois et règlements électoraux vénézuéliens établissent que: “les accompagnateurs internationaux électoraux sont des institutions ou des autorités électorales d’autres États, organisations ou organismes internationaux, ainsi que des institutions et des personnes en général, dûment accrédités en cette qualité par le Conseil national électoral, soit sur invitation du Conseil national électoral ou sur demande faite auprès de celui-ci, dans les délais et les conditions prévus par le plan correspondant. ”

### **Qu’en est-il de l’observation électorale internationale au Venezuela ?**

Au Venezuela, l’observation des élections est réservée exclusivement aux Vénézuéliens et Vénézuéliennes, qui peuvent constater la transparence des élections, à condition qu’ils fassent partie d’une organisation civile dûment accréditée par le Conseil national électoral.

Depuis son établissement en 2006, diverses organisations civiles nationales ont participé comme observateurs, avec des représentants dans tout le pays. Pour chaque élection, plus de 3.000 observateurs sont accrédités, qui parcourent, en moyenne, plus de la moitié des bureaux de vote mis en place.

### **Quelles sont les différences entre l’accompagnement et l’observation ?**

L’observation électorale internationale, qui a commencé dans les années 60, est liée aux processus de décolonisation ; elle est créée avec une vision Nord-Sud, eurocentriste, ethnocentrique. L’observation des élections commence à être une pratique commune et elle est marquée par conception fortement asymétrique, de tutelle et de légitimation sur la base des valeurs propres à celui qui observe. Cette fonction de légitimation, intimidante, autoréférencée, est souvent allée trop loin et mis en péril des processus de consolidation démocratique.

L’observation électorale internationale constitue dans la pratique une espèce d’action supranationale, au-dessus de l’État et de l’autorité responsable d’organiser l’élection. Elle se suppose porteuse d’un ensemble de critères, de connaissances et d’instruments d’évaluation techniques du processus, qui est EVALUÉ pour VÉRIFIER, CERTIFIER son déroulement correct. Cette condition, qui est établie en termes d’asymétrie et non d’égalité, assume ses propres paramètres et prétend se constituer en source de légitimation des processus nationaux, sans tenir compte des particularités culturelles, politiques et sociales des peuples où elle se rend.

L'accompagnement électoral international est la réponse à ce modèle et est de plus en plus adopté par divers organismes électoraux des autres pays de la région. L'accompagnement électoral international qui est réalisé au Venezuela est une activité technique très vaste et profonde, qui englobe toutes les étapes et activités des élections et qui offre de fortes garanties aux accompagnants accrédités pour qu'ils puissent réaliser leur travail et déterminer effectivement la fiabilité et la transparence des élections et de leurs résultats. Les activités et les conditions dans lesquelles a lieu ce processus sont novatrices et originales, vu le haut niveau de développement technique électoral du Venezuela, qui place les élections dans tous les cas bien au-dessus des dénommés standards internationaux.

### **Qu'implique l'accompagnement électoral international ?**

Le Programme d'accompagnement international électoral établit les bases pour la présence et la participation d'experts électoraux et d'autres personnes accréditées, à toutes les étapes techniques et institutionnelles avant les élections, durant leur déroulement et après celles-ci.

Le schéma de travail du CNE permet de faire le suivi de l'élection dans toutes ses phases, depuis une perspective juridique, politique et technique. L'accompagnement électoral international du Venezuela est pionnier et est constitué à partir d'une coopération et du respect entre pays souverains. Il s'ajuste aux principes établis par l'ordre juridique vénézuélien relatif à ce sujet, en particulier, aux principes de suprématie constitutionnelle, de légalité, de souveraineté, d'intégrité et d'inviolabilité territoriale, d'autodétermination des peuples, de non-ingérence, d'impartialité, de transparence et de respect des règlements et des autorités électORALES.

### **Quelles sont les phases du processus d'accompagnement électoral international au Venezuela ?**

Ce processus se fait en trois phases clairement établies:

La phase pré-électorale, durant laquelle des techniciens électoraux, des représentants des organisations non-gouvernementales, des experts et des académiciens de plusieurs pays suivent le processus d'audit de la plateforme automatisée de vote et aux instruments électORAUX.

La phase électorale, où les membres du programme d'accompagnement suivent les activités de clôture de la campagne et la tenue des élections.

Finallement, la phase postélectorale, pendant laquelle les accompagnants internationaux verront la proclamation des candidates et des candidats élus, ainsi que les audits postérieurs à l'élection.

Dans toutes les étapes les accompagnants interagissent avec des autorités électorales, des équipes techniques du CNE, des fonctionnaires électoraux et des représentants techniques et politiques des organisations politiques participantes, ainsi qu'avec des moyens de diffusion, dans le cadre des conditions fixées par le CNE.

### **Quelles sont les activités des accompagnants internationaux ?**

Les accompagnants internationaux accomplissent les activités suivantes :

- Participation aux audits du système électoral préalables et postérieurs à l'élection.
- Visite des espaces techniques et des centres de production, stockage et distribution des machines et du matériel électoral.
- Parcours des bureaux de vote et contact avec les fonctionnaires chargés du processus, des témoins et des citoyens de façon libre.
- Participation aux audits des citoyens, qui implique l'ouverture de 54% des urnes contenant les bulletins de vote imprimés et la comparaison avec le procès-verbal de dépouillement émis par la machine à voter. Ceci permet de confirmer qu'il n'y a pas de divergence entre les données contenues dans le procès-verbal et les bulletins de vote.
- Réunions avec les équipes techniques du CNE.
- Contacts avec les médias.
- Remise d'un rapport après l'élection au Pouvoir électoral au sujet des résultats du travail réalisé, y compris une relation de situations qui se sont présentées et de recommandations.

### **Quelle est l'importance et la signification de l'accompagnement électoral international au Venezuela?**

Le Programme d'accompagnement électoral international du Conseil national électoral porte sur la participation et la rencontre entre semblables, entre pairs, entre personnes qui connaissent de par leur condition – actuelle ou précédente- d'organisateur ou d'administrateur d'élections, les spécificités d'un processus électoral, ses complexités, ses complications, les implications de chaque étape, de chaque décision prise ainsi que des imprévus et des manières de les résoudre qui peuvent surgir.

Le programme permet l'échange d'expériences et l'enrichissement mutuel des experts accrédités et de l'autorité électorale. Il permet d'évaluer les connaissances entre ceux qui peuvent comprendre la valeur de la gestion électorale, la façon dont chaque administrateur électorale résout, améliore et innove ses procédés et, par-dessus tout, ils peuvent apprendre des points forts des systèmes de vote de chaque pays. C'est pourquoi, pour le Conseil national électorale l'accompagnement des autorités électorales de tous les pays du monde est fondamental dans la tâche de l'accompagnement international.

### **Nouveaux paradigmes de la coopération électorale internationale**

Cette nouvelle conception de l'accompagnement électorale n'est pas exclusive du Venezuela. Avec l'approfondissement et le renforcement de la démocratie en Amérique latine et la Caraïbe durant les dernières décennies, plusieurs pays se dirigent vers un nouveau paradigme et passent des Missions d'observation traditionnelles, de nature envahissante et tutélaire, vers des processus de coopération et de renforcement institutionnel en matière électorale. Les progrès en ce sens d'autres pays de la région sont notoires, tandis que les pays qui se maintiennent liés aux conceptions qui demandent la reconnaissance ou la certification d'organisations, de pays ou d'organismes multilatéraux étrangers aux peuples et aux citoyens sont de moins en moins nombreux.

### **Quels organismes internationaux ont participé aux programmes d'accompagnement international en matière électorale au Venezuela?**

Le Conseil national électorale incorpore au programme d'accompagnement international une série d'organismes et de mécanismes d'intégration et de concertation, tels que l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), le Marché commun du Sud (Mercosur), le Conseil des experts électoraux latino-américains (CEELA), la Communauté des Etats latino-américains et caribéens (CELAC), l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) et le Parlement de MERCOSUR (PARLASUR).

En outre, le programme d'accompagnement international compte sur la participation des autorités et des techniciens des pays ayant souscrit avec le pouvoir électorale vénézuélien des accords de coopération et d'échange en matière de développement technologique-électorale, tels que la Fédération russe, l'Inde, les Philippines, la République du Mali et la République de la Corée du Sud, ainsi que des organismes électoraux des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique occidentale (CEEAO) et de l'Union africaine (UA).